

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* fait remarquer, dans son Bulletin, que parmi les avantages que l'Autriche et l'Italie recueilleront du traité de paix actuellement négocié à Vienne figurera l'extension que ces puissances se proposent d'apporter au traité de commerce et de navigation qui régit leurs relations depuis 1851.

Dans un mémoire remis au général Menabrea, le gouvernement autrichien considère les stipulations de ce traité comme le point de départ d'une entente ultérieure plus complète pour l'union politique et commerciale des deux États limitrophes.

Le projet d'emprunt de 60 millions de thalers paraît rencontrer des résistances à la Chambre des députés de Prusse. La commission chargée d'examiner le projet s'est prononcée contre. Reste à savoir si la Chambre sera de l'avis de sa commission.

On voit que les députés prussiens font plus de difficultés quand il s'agit de donner de l'argent que lorsqu'il s'agit de voter l'annexion de territoires.

M. le général de Montebello doit quitter Paris cette semaine, pour aller reprendre, à Rome, le commandement du corps d'occupation.

On assure que M. le général de Castelnau, aide-de-camp de l'Empereur, serait à la veille de partir pour le Mexique avec une mission politique et militaire.

Les journaux de Londres annoncent que le successeur de lord Cowley à l'ambassade de Paris, sera, selon toute probabilité, lord Stanhope, un des hommes d'Etat les plus considérables de l'Angleterre.

Nous empruntons à l'*Union de l'Ouest* la correspondance suivante, de Paris, du 10 septembre :

On assure que le marquis de Lavalette aurait voulu envoyer à nos agents, à l'étranger, une circulaire dont il aurait donné communication à l'Empereur, samedi dernier. Le marquis de Lavalette leur exposait dans ce document la situation politique en général, et leur recommandait de seconder plutôt que d'entraver l'unité allemande. Si les bruits qui circulent sont exacts, l'Empereur aurait engagé le ministre intérimaire à attendre l'arrivée du marquis de Moustier avant d'engager la politique du gouvernement. Mais il aurait en même temps reçu l'ordre d'informer les gouvernements étrangers de l'intention dans laquelle est l'Empereur de reformer de fond en comble le système militaire existant en France, sans qu'aucune puissance ait à s'inquiéter de mesures si essentielles à la sûreté du pays.

Ceci me confirmerait dans l'opinion que je vous ai exprimée au sujet des nombreux changements que le marquis de Lavalette voulait se hâter d'opérer dans le personnel diplomatique. Ces changements, s'ils doivent avoir lieu, ne s'effectueront qu'à l'arrivée de M. de Moustier; autrement ce dernier ne serait qu'un ministre nominal et destiné à prêter son nom au marquis de Lavalette.

La question d'Orient commence à occuper vivement l'opinion publique en France, et les hommes de finance la considèrent comme très-grave. Les Candiotés ne veulent rien entendre, et paraissent vivement appuyés par une puissance qui semble appelée, si l'on peut se former une opinion sur les événements accomplis depuis quatre ou cinq ans, à la résoudre seule et à son avantage.

L'exemple des Candiotés va nécessairement exercer une grande influence sur les autres provinces chrétiennes de l'empire turc, qui se trouvent parcourues dans tous les sens par des apôtres qui ont l'air de prêcher sourdement la guerre sainte.

Ainsi auraient été sacrifiés en pure perte, en 1853 et 54, des centaines de milliers de victimes dans la guerre d'Orient et des centaines de millions de numéraire. La guerre d'Orient n'a donné aucune force à un cadavre qu'elle a galvanisé pour quelques instants. La Russie, au contraire, est vingt fois plus puissante qu'elle ne l'était en Orient, à cette époque, et si elle respecte encore le traité de 1856, c'est qu'elle le considère comme une lettre morte, et qui ne saurait jamais être un obstacle pour elle.

On parle beaucoup du retard qu'éprouve la conclusion du traité de paix entre l'Autriche et l'Italie. On veut y voir des difficultés qui ne sont pas sérieuses, après examen. La vraie raison principale de ces retards est la mise à exécution du plébiscite qui appelle les Vénitiens à se prononcer sur leurs destinées. Personne ne met en doute le résultat des élections, mais encore faut-il avoir un certain respect pour les formes. Or, si l'Italie veut traiter de

frontières, il faut bien qu'elle attende à être maîtresse de la Vénétie.

Voici ce qu'on lisait dans une autre correspondance de la même feuille, datée de Paris, le 8 septembre :

Il paraît décidément que la question qui préoccupe le plus l'Empereur et son entourage militaire, c'est une réorganisation complète de notre armée. Il semble que la campagne d'Allemagne ait révélé chez nous certaines imperfections auxquelles l'Empereur surtout voudrait apporter des modifications aussi promptes que possible. L'adoption de fusils d'un nouveau modèle n'est qu'une mesure préliminaire et qui a peu d'importance dans ces changements que l'Empereur, dit-on, voudrait exécuter, et dont le plus considérable serait de créer une réserve à l'instar de la landwehr prussienne. Une commission a été nommée pour examiner ces nouveaux plans de réforme qui, jusqu'ici, ne paraissent pas du goût de notre armée et que nos populations n'accepteront que malgré elles. Le Français, lorsque la patrie serait en danger, se lèverait et marcherait spontanément à l'ennemi; mais il déteste tous les liens qui ont tant de rapport avec la civilisation de l'empire romain, dans laquelle il n'existait plus de citoyens, mais des instruments dociles d'une politique que les siècles ont jugée.

La *Correspondance Havas* donne les renseignements suivants sur le congrès des ouvriers qui se tient en ce moment à Genève :

Le congrès de Genève compte cinquante et quelques délégués étrangers, dont un seul

PROULABTON.

33

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

VIII. — MADAME ARNOULD.

Des considérations puériles et une certaine appréhension nous avaient fait écrire, dans l'un de nos livres, *Ferrières* au lieu de *Ris*. Pour qui connaît le pays où nous avons placé les scènes de la *Nanette*, cette transformation de noms n'était pas admissible; et les positions topographiques étaient indiquées de telle sorte que l'on ne pouvait croire à une erreur de l'écrivain, qui, par l'indication précise, quoique déplacée, des terrains, prouvait qu'il travaillait sur son propre sol...

Nous l'avouons, ce nom de *Ris* nous coûtait à écrire, parce que cet endroit est encore grouillant des scènes de notre enfance, et qu'y asseoir un roman, c'était, soit par quelque similitude de noms, soit par quelque contrefaçon de langage, soit par

une conformité de mœurs, laisser croire que tels ou tels étaient révélés comme types, ce qui, assurément, a toujours été loin de notre pensée...

Si nous touchons de préférence à ce paysage, c'est que ce paysage nous est intimement connu, et que le décrire est, pour nous, un retour précieux dans une contrée où, ombres parmi de chères ombres, errent encore nos souvenirs...

Mais les personnages que nous y plaçons appartiennent à notre imaginative qui, relevant de Dieu, et ne dépendant de personne, crée bien ou mal, mais ne copie pas.

Nous ne pouvons, nous ne voulons, aujourd'hui, enlever à la maison de Mme Arnould, la mère des jeunes hommes que le lecteur retrouve dans ce livre, les déguisements que nous lui avons mis dans un autre livre, en l'entourant de sites éloignés d'elle; seulement nous rendons à César ce qui est à César, c'est-à-dire que nous prions le lecteur de ne pas croire à une migration de la bourgeoisie de Ferrières, en faveur de cette petite localité qui, sous la désignation prétentieuse de ville, et sous le nom de *Ris*, figure dans ce récit.

Dans ces montagnes, chaque endroit conserve ses habitants. Le montagnard, on le sait, est sujet à la

nostalgie. Donc le lecteur, retrouvant à *Ris* François Arnould, doit placer à *Ris* la maison de sa mère...

Cette confession faite, nous continuons notre histoire.

Près du portail des Sapins, en dehors de la cour, là où, quelques semaines auparavant, a eu lieu la scène qui a mis en émoi la maison de M. Des Toranches et fait valser d'Hascher avec un loup, Jaquera, dont le visage est alors aussi poilu que celui de Bouscara, reste ébahi, regardant le comte de Treffieux qui, à cheval et suivi de Mayer, prend le chemin de *Ris*.

Le domestique du maître des Sapins, à mesure que s'éloigne le jeune homme, examine avec plus de hardiesse sa main calleuse, dans laquelle il aperçoit une pièce jaune.

Jaquera, dont les gages s'élèvent à trente écus par année, comprend difficilement qu'un louis d'or lui ait été donné, parce qu'il est allé chercher, le matin Poisson, le maréchal, qui a dû clouter les pieds des étalons.

Ce valet, ayant mis les vingt francs dans sa poche, fait un rêve ambitieux; le premier rêve de Jaquera... il se voit domestique chez le comte, n'ayant plus à

panser Bouscara et sa famille, n'ayant plus à conduire à la paroisse la dame des Sapins, et uniquement chargé des commissions du maître de Treffieux...

L'habitude du cheval avait rendu la marche antipathique au jeune comte, qui, malgré les prières de M. Des Toranches, montait Mourad pour se rendre au dîner de François Arnould. Seulement l'officier avait promis, pour ne pas trop inquiéter le vieillard, de mettre pied à terre à la Goutte-Marion.

Dans ce ravin, à mesure que la neige se tasse, les sources montent, et la dernière neige couvre toujours de dangereux glaçons.

La route, du reste, ne se fit pas sans une grande fatigue pour les Arabes; ils étaient écumants lorsqu'ils s'arrêtèrent devant la grille du jardin de François.

L'arrivée du commandant fut signalée, au logis, avant que Mayer eût sonné à cette grille.

La fierté des chevaux, leur beauté, l'étrangeté des uniformes, et particulièrement de celui du soldat, avaient produit un certain émoi dans le voisinage; et François, qui guettait, se trouvait à sa porte, accompagné de son frère et du chasseur,

d'Allemagne, six ou sept d'Angleterre, une quinzaine tant de Paris que de Lyon, et le reste de la Suisse occidentale, Vaux, Neuchâtel et Genève. Divers journaux de France et d'Angleterre y ont des correspondants. Commencé lundi 3 septembre, il doit durer toute la semaine, et c'est peu, s'il lui faut élucider toutes les questions portées sur son programme.

1. Quel doit être le but de l'association internationale? Quels peuvent être ses moyens d'action?

2. Du travail, de ses conséquences hygiéniques et morales; l'obligation du travail pour tous.

3. Du travail des femmes et des enfants dans les fabriques au point de vue sanitaire et moral.

4. Du chômage et des moyens d'y remédier.

5. Des grèves et de leurs effets; la réduction des heures de travail.

6. De l'association: son principe, ses applications, son présent et son avenir.

7. De l'enseignement primaire et professionnel.

8. Des relations du capital et du travail.

9. De la concurrence étrangère. — Traités de commerce.

10. Des armées permanentes au point de vue de la production.

11. La morale est-elle distincte de la religion?

12. Des institutions de secours mutuels à introduire dans l'association internationale.

(a) Secours en cas de maladie.

(b) Admission des femmes et des enfants à participer aux secours en cas de maladie.

(c) Secours à titre de prêt aux sociétaires en voyage.

(d) Appui moral et matériel aux orphelins des sociétaires.

13. Des impôts directs et indirects.

14. Caisses du crédit mutuel, banque du peuple, etc.

15. De la nécessité d'atténuer l'influence du despotisme et de l'absolutisme de la Russie en Europe, par l'application du principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et la reconstitution de la Pologne sur les bases démocratiques et sociales.

Il est inutile, sans doute, de vous faire remarquer que ce programme renferme des sujets qui n'ont à peu près aucun rapport avec le but de l'Association internationale, et il faut supposer que le bon sens du congrès saura faire justice des divagations auxquelles certaines questions ci-dessus indiquées pourraient entraîner ses membres.

Les premières séances ont été à peu près remplies par la lecture des rapports anglais, allemands et français. Au sujet des grèves, l'opinion du rapporteur a semblé partagée entre l'aveu des graves inconvénients qu'elles entraînent et la nécessité d'y recourir pour ob-

tenir des chefs d'industrie les concessions relatives à l'élévation du salaire et à la diminution du travail. Une divergence plus marquée se fait sentir entre les rapporteurs, au sujet de l'instruction populaire, les uns veulent qu'elle ne relève que de la famille et de l'atelier, les autres demandent l'initiative de l'Etat, et l'instruction gratuite et obligatoire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Montreuil-Bellay, cette ancienne cité encore flanquée de ses vieilles tours moyen âge, avait pris dimanche un air de fête. La foule se pressait dans les rues, et la place du Champ-de-Foire présentait un aspect inaccoutumé; les banderolles flottaient, et un écusson, aux armes de la ville, formait comme un arc de triomphe à l'entrée.

C'était sur un emplacement en dehors de l'enceinte fortifiée que se tenait le concours agricole de l'arrondissement de Saumur. Les instruments aratoires étaient exposés auprès des bâtiments de la salle d'asile, et les animaux présentés au concours étaient placés au pied des remparts de la ville. A quelques pas plus loin était divisé un magnifique champ que devaient sillonner des attelages vigoureux conduits par des laboureurs expérimentés.

Cette réunion agricole, qui semble prendre chaque année plus d'importance, était plus nombreuse que jamais. M. Du Baut, président du Comice, était entouré des notabilités du pays; les principaux propriétaires des extrémités de notre arrondissement étaient également venus pour assister à ces assises de l'agriculture. M. Lambert-Lesage, conseiller d'arrondissement, avait été délégué par M. le Sous-Préfet, en congé; M. Louvet, maire de Saumur et député au Corps-Législatif, s'était joint aux autorités de Montreuil, à M. Charrier, maire, à M. le juge de paix, et aux membres du conseil municipal.

Voici les résultats de cette journée et les noms des lauréats qui ont été proclamés après l'examen des diverses commissions.

Primes de labourage.

Dix-huit concurrents se sont fait inscrire.

- 1^{re} prime, Guillet, Adolphe;
- 2^e — Bias, Guillemet;
- 3^e — Monxion, d'Epieds;
- 4^e — Delalande, Louis;
- 5^e — Debrou, Joseph.

Le concours d'animaux domestiques a été nombreux et remarquable surtout par la grande quantité de chevaux, juments et poulains qui ont été présentés.

Primes aux juments poulinières suivies d'un poulain.

- 1^{re} prime, Séchet, de Saumur;

- 2^e — Monnot, de Montilliers;
- 3^e — Séchet, de Saumur;
- 4^e — de Caqueray, de Montreuil.

Primes aux poulains mâles et femelles d'un an.

- 1^{re} prime, Russon, de Vivy;
- 2^e — Boussy, de Méron;
- 3^e — Séchet, de Saumur;
- 4^e — Jaudouin, de Meigné.

Primes aux poulains mâles et femelles âgés de deux ans.

- 1^{re} prime, Russon, de Vivy;
- 2^e — Monnot, de Montilliers;
- 3^e — Cornilleau, de St-Lambert;
- 4^e — Boussy, de Méron.

ESPECE BOVINE.

Primes aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins.

- 1^{re} prime, Debrou, Joseph, de Méron;
- 2^e — Frouin, Isidore, de Martigné;
- 3^e — Renou, Chollet, de Montreuil;
- 4^e — Gaschet, de St-Georges-Châtelais.

Primes aux vaches laitières, de 3 à 6 ans.

- 1^{re} prime, Chauveau, René, de St-Georges.
- 2^e — Berthe, de Brossay;
- 3^e — de Caqueray, à la Salle.

La quatrième prime n'a pas été décernée, le jury n'ayant pas trouvé de sujets méritants.

Primes aux génisses de toutes races, âgées de 18 mois au moins, n'ayant jamais eu de veau.

- 1^{re} prime, Touchais, Joseph, de Saint-Georges-Châtelais;
- 2^e — Touchais, Denis;
- 3^e — Decosse, de Grézillé;
- 4^e — Vinçonneau, Pierre, de Saint-Georges-Châtelais;
- 5^e — Rousseau, Pierre.

ESPECE PORCINE.

Primes aux verrats de toutes races, âgés de 6 mois au moins.

- 1^{re} prime, Jouselin, de Villebernier;
- 2^e — Anger, de Cizay.

Le comice n'a pas décerné de prix pour truies.

ESPECE OVINE.

Primes au plus beau bélier et au plus beau lot de 6 brebis.

- 1^{re} prime, Cheneveau, Joseph, de Saumur;
- 2^e — Guitton, de Douces, pour son lot de brebis;
- 3^e — Marie Bienvenu, de Saumur.

La commission du Comice a examiné les collections d'instruments aratoires destinés à la culture de la vigne, et a décerné la première prime à M. Peton, propriétaire à Tigné; la deuxième, à M. Nau, propriétaire au Puy-Notre-Dame.

M. Merle, constructeur à Doué-la-Fontaine, a reçu également une prime pour sa bonne fabrication.

Après avoir proclamé ces divers lauréats,

M. le Secrétaire du Comice a donné lecture des procès-verbaux des visites faites dans les principales fermes du canton de Montreuil.

La Commission a décerné la prime d'honneur (médaille de vermeil et 200 fr.) à M. le V^{ic} Charles de Caqueray, propriétaire, exploitant la ferme dépendant du château de la Salle;

Et la médaille d'argent à M. Vogler, Achille, qui exploite la ferme de la Dive, commune de Méron.

Voici, du reste, les procès-verbaux et les motifs qui ont amené cette décision du jury; on trouvera dans ces documents des renseignements utiles pour l'agriculture.

COMPTE-RENDU de la mission confiée aux membres composant le bureau du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 17 mars 1866, le Comice agricole, réuni en assemblée générale, a décidé que le concours de l'année 1866 aurait lieu dans le canton de Montreuil-Bellay, et qu'une prime d'honneur de 200 fr., et une médaille en vermeil, seraient données au fermier ou propriétaire-cultivateur, du canton de Montreuil-Bellay, dont l'exploitation serait reconnue la mieux dirigée, et qui entretiendrait, relativement à son étendue, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Une commission, composée du bureau d'un membre du Comice domicilié hors du canton de Montreuil, a procédé à la visite de deux exploitations, dont les exploitants sont présentés comme concurrents.

Cette visite a eu lieu le 30 mai, au moment où aucune récolte n'était enlevée, et où l'on pouvait juger de la vigueur de la végétation, de la profondeur des labours de printemps, de la propreté des terres ensemencées en céréales, colzas, et racines de toutes espèces.

La Commission a d'abord examiné la ferme de la Dive, située commune de Méron, exploitée par M. Vogler, Achille.

Cette ferme contient 92 hectares 50 ares de culture, savoir:

Blés	17 h.,	bons pour l'année;
Avoine	14	idem;
Jachères ou pâtures .	7	pour être mis en culture;
Prairies naturelles .	25	médiocres;
Prairies artificielles .	28	assez bonnes, mais inégales;
Pommes de terre et betteraves	1 50	à l'état naissant.

92 50

Trente-sept gros animaux y sont attachés, savoir:

- 1 taureau reproducteur;
- 5 vaches laitières;
- 15 taureaux et taureaux;
- 8 chevaux de travail;
- 2 poulinières;
- 6 poulains et pouliches.

Tous ces animaux sont en bon état et nour-

comme l'officier descendait de cheval.

Le comte, dès le premier moment, sut un gré infini à Lucien Arnould de ne pas s'être laissé voir à l'état de curiosité, mise en réserve dans le salon; mais son abord avec le jeune écrivain, bien que rempli de cordialité des deux parts, n'en produisit pas moins une impression profonde sur le commandant.

Le grand front de Lucien révélait tant de riche intelligence, dans son œil placide et fier la pensée rayonnait si nettement, que M. de Treffieux se sentit de la colère contre le vieux gentilhomme, qui avait si froidement décrit à un étranger un organisme si richement complet.

M. des Torranches n'avait même pas fait allusion à la beauté de Lucien Arnould; beauté pourtant si manifeste, que Mayer, au lieu d'emmener les chevaux, regardait l'écrivain avec une joyeuse surprise.

La beauté, alliée à l'intelligence, attire doublement ce qui tient au peuple.

Après les premiers compliments, le jeune comte reprit, avec une satisfaction qu'il ne cherchait pas à déguiser:

— Enfin, je vous vois tous!

Ce mot *tous* tombait si uniquement sur un seul, que d'Hascher sourit, et que François Arnould fronça quelque peu le sourcil. Ce que voyant, le chasseur répliqua:

— Sans reproches, il y a assez longtemps que l'on vous attend.

— Et pourtant, repartit l'officier, Dieu sait s'il me tardait de vous retrouver... J'allais à Treffieux pour deux jours, mais comme la maladie n'admet pas de limites, j'y suis resté deux semaines.

— Et je sais que votre malade est tout-à-fait guéri... répondit avec quelque hésitation le chasseur.

— Je n'ai plus d'inquiétude sur elle, répliqua brièvement le maître de Treffieux; mais comment avez-vous pu savoir des nouvelles de Jeanne?...

— Notre médecin, au moyen des relais que vous aviez disposés sur la route, la voyait tous les jours, dit Lucien, et tous les jours, après l'arrivée du docteur Vigier, j'envoyais un exprès à d'Hascher... Nous vous avons grandement plaint...

— Oh! merci!... murmura l'officier, merci!...

Les voisins se rassemblaient pour examiner le maître de Treffieux:

— Entrons donc, dit François Arnould; nous tenons le commandant à cette grille, où tous les vents

se battent...

D'Hascher, une main dans la poche de son pantalon, son autre main passée sous le bras du jeune comte, conduisait l'officier vers la maison; François et son frère marchaient à leurs côtés, Lucien son bras amicalement appuyé sur le bras du commandant, François avançant seul à la droite du chasseur.

Ces quelques mots, échangés sur Jeanne, semblaient avoir fait naître une intimité entre le maître de Treffieux et Lucien Arnould.

Le frère aîné, tout en avançant, jetait de temps à autre un regard sur son jardin qui, même sous la neige, devait, par sa position pittoresque et son étendue, attirer l'attention d'un étranger; mais le comte ne faisant aucune remarque sur cet enclos, le front du propriétaire se rembrunit, et ce fut avec quelque découragement qu'il dit au chasseur:

— Depuis que j'ai vu Treffieux, mon jardin me produit un singulier malaise; je crois, lorsque j'y suis, me promener entre deux carrés de salades.

— Deux carrés longs! fit d'Hascher en haussant imperceptiblement les épaules.

— Vous êtes difficile à contenter, répliqua le comte.

François prêta l'oreille.

— Je n'ai rien à Treffieux, poursuivit le commandant, qui puisse être comparé à cet enclos. La rivière est charmante et cette bordure de rochers d'un grand effet autour de votre habitation.

L'œil du propriétaire maintenant brillait joyeux, l'hospitalité la plus franche remplaça le court contentement de François Arnould.

— Clémence, dit-il en arrivant au salon, M. le comte de Treffieux... Commandant, ma femme.

Une autre personne se trouvait là. Elle est petite, mignonne et d'une dextérité de corps si surprenante que, dans le mouvement qu'elle fit pour se lever de la chaise basse qu'elle occupait près du feu, le jeune homme crut voir la souveraine déguisée de quelque royaume inconnu et situé par delà les nuages.

Le maître de Treffieux, dans le premier moment, n'eût pu dire ce qui l'avait frappé le plus ou de la beauté de cette ravissante créature, ou de la puissance magnétique qui émanait d'elle, respirable comme le parfum d'une fleur dont l'étrangeté subjugue doucement.

(La suite au prochain numéro.)

ris aux fourrages verts; presque tous ont été élevés dans la ferme.

Le matériel en charrues, charrettes, tombereaux, herses, est peu considérable. Il existe deux garçons laboureurs, et deux femmes de basse-cour.

La culture de cette ferme consiste à faire le plus de fourrages possible, dont la majeure partie est vendue sur pied. Cette spéculation, que nous croyons avantageuse au cultivateur, n'est possible que dans certaines conditions, par exemple, lorsqu'une population vinicole, agglomérée dans les limites de villages, peut venir les acheter; il faut une position exceptionnelle, nous le répétons, pour qu'elle puisse être avantageuse. Le sol de cette ferme, l'un seul ensemble, est généralement très-fertile et se compose d'anciens marais desséchés et mis en valeur depuis vingt ans environ.

La Commission a jugé que l'exploitation de M. Vogler, quoique dirigée profitablement pour lui, ne pouvait servir de modèle à toutes les positions, et qu'elle ne remplissait pas les conditions du programme, pour obtenir la prime offerte par le Comice, notamment celle d'entretenir la plus forte proportion du meilleur bétail. Néanmoins, comme la production de fourrages abondants est la base sur laquelle repose toute bonne agriculture, la Commission lui a décerné une médaille d'argent.

La Commission a ensuite visité la ferme dépendant du château de La Salle, située commune de Montreuil-Bellay, exploitée par M. le V^e Charles de Caqueray, propriétaire, avec le concours d'un homme de confiance, intéressé.

Cette ferme contient environ 41 hectares en culture, savoir :

Blés	11 h.,	très-bons pour l'année;
Avoine et orge	4 50	idem;
Colzas	3 50	magnifiques;
Betteraves	1 »	nouvellement plantés, dans
Pommes de terre	2 »	de bonnes conditions;
Trèfles	5 50	} très-bons;
Vesces	» 33	
Minette (pâtur.)	2 75	} dont 3 pour planter en choux
Jachères	5 »	
Prairies artificielles (luzerne)	5 »	} bonnes récoltes.
Prés naturels	3 »	
40 58		

Quarante-quatre têtes de gros bétail existent dans les étables, savoir :

- 1 taureau reproducteur, Durham choletais;
- 8 mères vaches;
- 6 génisses de 6 mois à 2 ans;
- 8 bœufs de travail de 3 à 5 ans;
- 3 taureaux de 1 à 2 ans;
- 4 taureaux de 8 mois à 1 an;
- 3 juments de travail, dont 2 poulinières suivies de 2 poulains de 4 mois;
- 2 poulains d'un an;
- 61 moutons (brebis et agneaux) représentant 7 têtes de gros bétail.

Tous ces animaux, à l'exception des trois juments de travail, ont été élevés dans la ferme, et sont dans de très-bonnes conditions. Les bêtes à cornes et les chevaux ont le pâturage de la prairie du château, contenant 18 hect., à partir de juillet à décembre. Après cette époque, ils sont soumis au système de la stabulation, consommant alors la récolte de fourrages secs, évaluée à 60 mille kil., ainsi que des choux et des betteraves. Le printemps suivant, leur nourriture est le seigle vert, la luzerne verte, le vesceau et le trèfle incarnat tardif.

A partir de décembre, les moutons, qui paissent habituellement dans les allées des bois du propriétaire, ont alors le pâturage des 18 hect. de prés ci-dessus désignés, jusqu'au 1^{er} mars suivant.

PERSONNEL (8 individus).

- 1 chef d'exploitation, Lacroix;
- 1 maîtresse de ménage, femme Lacroix;
- 2 servantes de ferme, filles Lacroix;
- 3 valets de ferme en pleine force;
- 1 bergère pour les moutons.

Total. 8

Il faut de plus des bras auxiliaires pour les moissons, les fauches d'herbes, de chaume et les fanaisons.

RAPPORTS ENTRE LE PROPRIÉTAIRE ET LE CHEF D'EXPLOITATION.

L'exploitation est tout au compte et aux risques du propriétaire.

Les gages du chef d'exploitation et de sa famille sont composés :

1^o D'une partie fixe qui est un peu au-dessous du cours; et 2^o d'une partie proportionnelle qui s'élève au dixième du dividende. Il résulte de cette proportion basée sur le dividende, que les intérêts du chef d'exploitation sont toujours les mêmes que ceux du propriétaire, et l'on évite ainsi tous les tiraillements.

Il résulte du système de bénéfices proportionnels que l'intérêt personnel du chef d'exploitation est aussi suffisamment excité que s'il travaillait exclusivement pour lui-même. Il résulte enfin de la proportion basée sur le dividende, que la maîtresse de ménage a tout intérêt à établir l'ordre et une juste économie dans l'intérieur du ménage. Le propriétaire le constate; du reste, le travail de la ferme est irréprochable, il constate un mérite plus grand encore de la part de ceux auxquels il a confié son exploitation, une confiance justifiée par sept années de bons et loyaux services.

Il est évident, du reste, qu'un tel système d'exploitation ne peut être mis en œuvre, que s'il repose sur une confiance réciproque entre le propriétaire et son chef d'exploitation.

CONCLUSIONS.

La ferme de La Salle, dont le sol est morcelé, très-médiocrement fertile, est soumise à une culture possible dans tous les pays. Elle ne produit pour le commerce que du blé, du colza ou des bestiaux. Le bétail y est très-nombreux, et fournit d'abondants engrais très-bien soignés, indispensables au succès des cultures dans des terrains semblables. Les bêtes de trait y sont fortes, et nombreuses aussi, pour exécuter des labours profonds, dans des sols argileux, facilement trop humides, mais parfaitement assainis.

Le matériel d'instruments aratoires, système du pays et de la Vendée, modifié, ne laisse rien à désirer. Les étables, la porcherie, la bergerie, et l'installation des juments poulinières, sont irréprochables.

Cette ferme a semblé à la Commission très-bien dirigée; la comptabilité est tenue à jour par la fille aînée du chef de culture. Son système d'assolement bien approprié au genre de terrain. Enfin elle remplit les conditions, exigées par le Comice, d'entretenir la plus forte proportion de bon bétail.

Quarante-quatre têtes de gros animaux, pour 40 hectares 50 ares de terrain en culture.

Aussi la Commission a décerné la prime de deux cents francs, et la médaille de vermeil, à la ferme de La Salle, exploitée sous la direction de M. le V^e Charles de Caqueray.

L. DU BAUT; J. ABRAHAM.

Le secrétaire, DELAGE.

M. le V^e Charles de Caqueray, après avoir reçu sa médaille, s'est avancé vers le bureau, et avec une spontanéité qui a été vivement approuvée, a remercié les membres du Comice, et leur a fait connaître ceux qui devaient partager avec lui la récompense qui lui était décernée : « De ces deux récompenses, a dit M. de Caqueray, il y en a une qui suffit pour me payer largement de mes efforts pour l'agriculture: je veux dire cette médaille que je regarde comme si honorable. L'autre récompense, Messieurs, me paraît plutôt celle de ces honnêtes et laborieux cultivateurs par qui j'ai été secondé. On vient de vous dire la part qu'a, dans mon système d'agriculture, le chef d'exploitation que j'y ai associé, lui et toute sa famille. C'est donc à lui plutôt et à sa famille, que doit revenir l'autre récompense, ou du moins la plus grande part de la somme, car j'ai été grandement secondé aussi par de fidèles et courageux jeunes gens que je vous

demande la permission de nommer : Louis Goujon, Alexandre Guérin et Alphonse Lecoindre.

Je viens donc vous demander, Messieurs, de donner à la famille Lacroix, la moitié de cette prime; puis à Louis Goujon, 30 fr., à Alexandre Guérin, 30 fr. pour leurs services déjà longs, à Alphonse Lecoindre, 15 fr.

Il reste sur la somme 25 fr. que j'aurai à répartir à quelques autres, pour des services aussi qui n'ont pas été étrangers à la marche de mon exploitation. »

M. Delage, secrétaire du Comice, a ensuite fait connaître les noms des domestiques du canton de Montreuil, qui se sont le plus distingués depuis six ans chez les mêmes maîtres par leurs bons services :

Gaudion, François, chez M. Nau, au Puy-Notre-Dame;

Cornuau, Marie, chez M. Profit.

A la suite du concours, le Comice s'est réuni à la mairie de Montreuil, et M. Du Baut a remis à divers membres le questionnaire sur l'enquête agricole. Des commissions doivent se réunir dans les cantons de l'arrondissement, pour répondre aux questions posées par S. Exc. le ministre de l'agriculture.

Le soir, au banquet, plusieurs toasts ont été portés : le premier, par M. Louvet, à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice et au Prince Impérial; puis, à M. Du Baut, président du Comice; à M. le V^e Charles de Caqueray, l'un des agriculteurs les plus habiles du canton, qui déjà dans la journée, avait été vivement applaudi pour son empressement à récompenser publiquement ceux auxquels il devait en partie la médaille d'honneur; enfin le dernier toast a été à la prospérité de l'agriculture.

Avant de quitter la salle, un de nos concitoyens, M. le docteur Pichon, a récité les vers suivants que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

LA VILLE A LA CAMPAGNE.

Qui n'a vu quelquefois, dans nos hameaux tranquilles,
Venir se promener le beau monde des villes,
Ce monde si guindé dans ses salons soyeux,
Et dans nos champs si gai, si riant, si joyeux ?
On les voit folâtrer sur l'herbe verdoyante,
Faire, en battifolant, une guerre effrayante
A nos buissons fleuris, à nos beaux papillons,
Et trépigner un peu nos prés et nos sillons.
On dirait, à les voir, que ces gens à caprices,
Ont enfin rencontré d'éternelles délices.

Né vous y trompez pas,..... ces brillants citadins,
Bien vite s'ennuieraient loin du bruit des festins,
Et la paix des hameaux pour eux.... c'est un remède
Qui, pour chasser le spleen, leur vient prêter son aide.
Pourtant illusionnés dans ces bien courts moments,
Ils filent avec nous de langoureux romans,
Et viennent exalter jusques à l'hyperbole
Les suaves douceurs de la vie agricole;
Mais, par malheur pour nous, ces biens par eux vantés,
Ne sont tout simplement que des futilités;
Aussi quand je les vois trop haut monter leur lyre,
Je cherche mon mouchoir pour étouffer mon rire.

Par exemple, on nous fait un bonheur sans pareil,
D'assister le matin au lever du soleil
Parce que l'air est doux, — l'été, la chose est sûre,
Mais la bise d'hiver coupe un peu la figure,
Parce qu'aussi l'aurore apporte des senteurs
Qui séduisent les sens en émouvant les cœurs.
Eh! qui donc les empêche aussi de voir l'aurore ?
Mais le soleil nous vient quand ils dorment encore,
Douillettement blottis dans de jolis dodos,
Savourant les douceurs d'un plantureux repos.
Le tort est au soleil, j'en conviens et je passe.

— Un lait pur enrichi d'une crème bien grasse
Apporte au paysan son savoureux bienfait. —
Erreur! le paysan ne boit jamais de lait.
S'il peut il boit du vin.... même du vin qui gratte;
Au beurre frais qui va sortir de sa baratte
Il préfère cent fois de l'ail sur un croûton,
Ça parle à Pestomac, ça lui donne du ton,
Et même de l'odeur.

La douce marguerite,
Au langage de qui tout amoureux palpite,
Toutes ces belles fleurs qui diaprent les prés,
Leur valant que partout on les dise émailles,
Ces fleurs! Mais ces fleurs font du tort à la prairie,
Le foin en est plus gros, la qualité maigre;
Et des gens ont l'esprit tellement de travers,
Qu'ils viennent sur ces fleurs roucouler de beaux vers.
Et ce n'est rien encore auprès de leurs hommages
Pour les bosquets touffus et pour les frais ombrages.

L'ombre!.... n'est point du goût des bons cultivateurs:

Pluie ou soleil, voilà qui réjouit leurs cœurs.
Ces arbres en bosquets, ah! si voulait le maître,
Combien en verrait-on sous nos coups disparaître ?
Car leurs racines sont un funeste poison
Qui double nos sueurs et ronge la moisson.

Et les coquelicots, les bluets, les nielles !
Ah! je ne me crains pas de plaindre les cervelles
Qui, s'enthousiasmant de ces brimborions,
Vont sur ces pestes-là composer des chansons.
Ils ne savent donc pas que ces herbes maudites
Vivent sur nos terrains en gourmands parasites.
Ah! je voudrais les voir de leur douillette main,
Dans nos blés apauvris les trier brin à brin;
Bientôt on entendrait aux échos de leurs plaintes
Leurs chants s'évanouir ou tourner en complaintes.

Avec ça qu'on les croit toujours près d'expirer,
Quand, d'un air de cercueil, ils sont à soupirer
Sur le chant des oiseaux, les caressantes brises,
Les mystères du soir.... Grand Dieu! que de bêtises!
Dirait l'homme des champs, moi je ne voudrais pas
Pour ces fadaises-là me déranger d'un pas.

Tenez, je ne saurais vous parler comme un livre,
Mais je veux vous montrer, si vous daigniez me suivre,
Des trésors plus certains... primés... c'est mon fumier;
Ne prenez pas vos airs, c'est là du bon papier,
C'est ce vilain tas-là qui produit la monnaie,
Quand arrive Noël et qu'il faut que je paie;
C'est de l'or pur auprès de tous vos quolibets,
Et jamais vous n'avez sur lui fait de couplets.
Riche sujet pourtant! en stylant chaque stance,
Nous montrer ses vertus enrichissant la France,
Et puis, comme en refrain, dire: c'est le fumier
Qui procure au fermier le moyen de payer.

Du fumier c'est le cas de passer aux étables,
Voir ces bêtes qu'on dit n'être pas raisonnables,
Et qui raisonnent mieux souvent que bien des gens,
Car on peut observer ici des sentiments
Qui vous attendraient: faut voir ces pauvres mères
Donner à leurs petits tous les soins nécessaires,
Et leurs regards sont pleins d'amour et de bonheur.
Les mères ont, mon Dieu! toutes le même cœur.

C'est à messieurs mes bœufs qu'ici je vous présente;
De ces deux gallards-là voyez-moi la charpente,
Ah! j'en prends soin! C'est là ma gloire et mon bonheur!
A leur tour au travail ils mettent tout leur cœur.

Maintenant, par ici, nous allons voir les mioches,
La beurée à la main, les pelles ou les pioches,
Garantis barbouillés, mais c'est gras, c'est dodu,
Ça n'a point, comme en ville, un teint de plomb fondu.
C'est nous qui les faisons avec plaisir extrême,
Et l'ouvrage est mieux fait quand on le fait soi-même.
Et puis nous n'allons point dépenser par ailleurs,
Comme les beaux messieurs, nos produits les meilleurs.

Entrez donc au logis pour voir la ménagère;
De la ferme c'est bien la cheville ouvrière;
Aussi bêtes et gens savons l'apprécier,
Par le mal qu'elle prend à tous nous bien soigner.
Mais aussi c'est corsé, ça la taille solide,
Membres à l'avenant, une santé valide,
Ça boit et mange bien, aussi ça des couleurs,
Et qui ne viennent point de chez les parfumeurs:
Chez nos femmes, tout est véritable nature.
Tandis que dans la ville on connaît l'imposture,
Et par exemple on prend plaisir à se donner,
Avec la crinoline, une forme en clocher;
On refoule avec soin la grosseur indiscrette;
Un manque se fait-il? le coton le complète;
On s'accroche un chignon de cheveux ignorés,
Comme une concurrence à nos poulets huppés.
Grâce pour le bon sens, voyons, mes belles dames!
Quels travers se sont donc introduits dans vos âmes?
Vous étalez un tas d'ornements superflus,
Et coiffez des chapeaux qui, vraiment, n'en sont plus.

La mode ainsi le veut! la mode, pauvre folle!
Qui, les yeux effarés, toujours marche, court, vole,
Que l'on poursuit, qu'on croit à chaque instant saisir,
Et qu'on ne peut jamais fixer ni retenir.
Après elle courez, courez, mes toutes belles;
A la poursuite, hélas! vous userez vos ailes,
Et sans apprendre encor que la simplicité
Est, sans nul contredit, la première beauté.

Par décret impérial du 5 septembre 1866, un de nos concitoyens, M. Brazier, Paul-Antoine, a été promu au grade d'enseigne de vaisseau, pour prendre rang à dater du 1^{er} septembre 1866.

Un autre de nos compatriotes, M. Bernard de la Frégeolière, élève de la première division de l'école navale impériale de Brest, a également été nommé aspirant de 2^e classe, avec le n^o 18 sur 90 élèves reçus.

L'agent de sûreté Melin vient d'amener à Paris son prisonnier Lamirande, le caissier de la succursale de la Banque de France de Poi-

tiers. Ils sont débarqués d'un paquebot venu d'Amérique à Calais le jeudi matin 6 septembre, et sont repartis le jour même pour Paris. Ils descendaient du chemin de fer du Nord, à six heures du soir. Lamirande a été conduit au dépôt de la préfecture, en attendant qu'il soit transféré à Poitiers pour être mis à la disposition du parquet de cette ville.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu le rapport en date du 23 août dernier, par lequel M. l'Ingénieur en chef du département nous signale la nécessité de prolonger, cette année, la durée des écourues qui habituellement ont lieu sur la rivière le Thouet, du 1^{er} au 15 août;

Vu les règlements sur la matière,

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Du 10 au 20 septembre courant, les propriétaires ou fermiers des moulins sur le Thouet, seront tenus d'ouvrir, ou de fermer, en tout ou en partie les portes marinières, vannes ou pertuis placés près desdits moulins ou en dépendant, sur la simple réquisition de MM. les Ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés en ce qui concerne la marche de leurs usines et la tenue d'eau des biefs.

ART. 2. Le présent arrêté sera publié dans toutes les communes riveraines du Thouet et notifié aux meuniers intéressés, à la diligence de MM. les Maires; il sera en outre inséré au journal de l'arrondissement.

ART. 3. MM. les Ingénieurs de la navigation du Thouet et MM. les Maires des communes,

pourront, si besoin est, requérir la gendarmerie pour l'exécution d'office des prescriptions ci-dessus.

Angers, le 6 septembre 1866.

Pour le Préfet.

Le secrétaire Général délégué,

Signé : CORI.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le voyage de l'Empereur à Biarritz est arrêté; Sa Majesté, accompagnée du général Fleury, doit quitter le palais de Saint-Cloud soit samedi, soit lundi au plus tard.

Madrid, 11 septembre. — La *Epoca* dit que le ministre d'Etat est parti pour Biarritz, à la suite d'une invitation de l'Impératrice.

Une dépêche télégraphique de Saint-Pébourg annonce la mort du général Mourant qui a si tristement attaché son nom à la répression de l'insurrection polonaise.

Rome, 11 septembre. — Hier, les gardes pontificaux ont arrêté, près d'Alatri, les brigands napolitains sur lesquels on a tué 7,000 écus. Trois brigands qui s'étaient échappés ont été arrêtés ensuite à Rome. On a trouvé sur eux une quantité d'or considérable.

Amsterdam, 11 septembre. — Les affaires de Bourse sont interrompues. La population envahit la Bourse. Un mouvement populaire eu lieu contre la municipalité qui, dans un but de précaution contre le choléra, avait fermé les kermesses.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE UN COUPÉ LÉGER Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (437)

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8. S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

L'étude de M^r POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

UNE PERSONNE connaissant le service des chevaux et des voitures demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile

BUREAU

DES

Omnibus du Chemin de fer.

Par suite de l'expropriation et de la démolition de l'ancien *Ecu de Bretagne*, M. Lefevre transfère son bureau des Omnibus du chemin de fer, au siège de son établissement de Louage de chevaux et de voitures, rue du Portail-Louis, n° 17, où les adresses seront reçues; à partir du 1^{er} septembre 1866, de 7 heures du matin à 9 heures du soir. (412)

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouenneries, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, sachant lire et écrire, demande un emploi comme valet de chambre ou employé dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraisant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIERE EDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingeries, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIEME EDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIEME EDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIEME EDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. PRIX : 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés, augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 20	»	»	70 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 50	»	»	97 40	»	»
Obligations du Trésor.	»	»	»	470	»	»
Banque de France.	3615	»	10	3620	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1390	»	»	1365	»	25
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	615	»	»
Crédit Agricole.	620	»	»	620	»	»
Crédit industriel.	675	»	»	680	»	5
Crédit Mobilier.	678 75	»	8 75	672 50	»	6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	920	»	10	920	»	»
Orléans (estampillé).	890	»	5	892 50	2 50	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1173 75	»	1 25	1172 50	»	1 25
Est.	547 50	2 50	»	545	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	895	»	5	900	»	5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	547 50	»	3 75	551 25	3 75	»
Ouest.	570	»	»	570	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1652 50	»	»	1637 50	»	15
Canal de Suez.	395	»	5	395	»	»
Transatlantiques.	525	»	5	527 50	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	57 70	»	1 30	57 50	»	20
Autrichiens.	370	»	7 50	370	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	420	»	5	418 75	»	1 25
Victor-Emmanuel.	79	»	1	79 50	»	50
Romains.	64	»	50	61	»	3
Crédit Mobilier Espagnol.	360	»	6 25	360	»	»
Saragosse.	140	»	20	147 50	2 50	»
Séville-Xérès-Séville.	26	»	50	26	»	»
Nord-Espagne.	122 50	»	7 50	120	»	2 50
Compagnie immobilière.	420	»	»	415	»	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	314 50	»	»	313 50	»	»
Orléans.	306 25	»	»	306 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	304 25	»	»	305	»	»
Ouest.	304 25	»	»	305	»	»
Midi.	304 25	»	»	304 50	»	»
Est.	307	»	»	307 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.